

Temps de repos obligatoires quelles sont les règles ?



— LA PREUVE DU
RESPECT DES PAUSES
ET REPOS PÈSE SUR
L'EMPLOYEUR —

1

LA PAUSE DE 20 MINUTES

QUELLE DURÉE ? 20 MINUTES CONSÉCUTIVES

POUR 6 H DE TEMPS
DE TRAVAIL QUOTIDIEN ^{(1) (2)}
— LA PAUSE NE PEUT
PAS ÊTRE FRACTIONNÉE —

QUAND L'ACCORDER ? AVANT QUE 6 H DE TRAVAIL NE SOIENT ACCOMPLIES

— OU —
À LA SUITE IMMÉDIATE
DE CE TEMPS

2

LE REPOS QUOTIDIEN

QUELLE DURÉE ? 11 H CONSÉCUTIVES ^{(1) (2) (3)}

QUAND L'ACCORDER ?
SÉPARE LA FIN D'UNE JOURNÉE
DE TRAVAIL DU DÉBUT DE LA JOURNÉE
DE TRAVAIL SUIVANTE

EXEMPLES

Le repos n'est pas respecté
si un salarié travaille le 1^{er} jour de 7 h à 11 h
et de 14 h à 20 h et le second jour
de 6 h à 11 h et de 14 h à 19 h



Le repos est respecté
si un salarié travaille le 1^{er} jour de 8 h à 12 h
et de 14 h à 21 h et le second jour
de 8 h à 12 h et de 14 h à 21 h



3

LE REPOS HEBDOMADAIRE

QUELLE DURÉE ?
24 H CONSÉCUTIVES
AUXQUELLES S'AJOUTENT
LES 11 H DE REPOS QUOTIDIEN ⁽¹⁾

⁽²⁾

QUAND L'ACCORDER ? LE DIMANCHE ⁽³⁾

(1) Un accord collectif peut prévoir une durée plus longue.
(2) Attention des règles spécifiques peuvent exister (ex. : pour les mineurs).
(3) Des dérogations sont prévues.

